



Assemblée générale

Distr. générale
13 août 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 19 a) de la liste préliminaire*

**Développement durable : mise en œuvre d'Action 21,
du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre
d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial
pour le développement durable et de la Conférence
des Nations Unies sur le développement durable**

Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution 68/210 de l'Assemblée générale, fait le point sur la suite à donner à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Les préparatifs des négociations intergouvernementales sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et la mise en œuvre de la résolution. On y met en avant le rôle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable dans l'examen de toutes les activités de suivi général de la Conférence dans le cadre de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Le rapport porte également sur les moyens de favoriser la cohérence et les synergies entre les différentes fonctions du Forum de manière à appuyer au mieux le programme de développement pour l'après-2015, et met particulièrement l'accent sur les fonctions suivantes : définition du programme; suivi et examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies; examens nationaux

* A/69/150.



volontaires; renforcement de la transparence et de la participation de la société civile; rapprochement des scientifiques et des décideurs; promotion de la coordination des politiques de développement durable; et amélioration de la coopération et de la coordination au sein du système des Nations Unies pour ce qui a trait aux programmes et aux politiques de développement durable.

I. Introduction

1. Le présent rapport fournit des informations sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution 68/210 de l'Assemblée générale sur la mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Alors que se poursuivent les préparatifs du programme de développement pour l'après-2015, les progrès réalisés par les différents mécanismes établis pour mettre en œuvre les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable y sont examinés en détail, en accordant toute l'attention voulue à l'appel que l'Assemblée a lancé en faveur de la synergie, de la cohérence et du soutien mutuel entre les mécanismes de suivi.

2. À cet égard, le présent rapport porte essentiellement sur le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, le processus engagé par l'Assemblée générale afin de définir des options pour la mise en place d'un mécanisme de facilitation qui favorise la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement, et la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. Certains des mécanismes n'ayant pas encore achevé leurs travaux, le rapport en présente l'état d'avancement au début août 2014.

3. Le rapport décrit également la contribution que les différentes fonctions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable peuvent apporter au programme de développement pour l'après-2015.

4. Le présent rapport devrait être lu en parallèle avec d'autres rapports sur le développement durable soumis à l'Assemblée générale.

II. Suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

5. Le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe), a porté création de plusieurs mécanismes intergouvernementaux, dont un certain nombre doivent achever leurs travaux d'ici à septembre 2014. Leurs conclusions nourriront les négociations intergouvernementales consacrées au programme de développement pour l'après-2015, qui commenceront à l'ouverture de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale.

A. Forum politique de haut niveau pour le développement durable

6. L'une des décisions majeures issues de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a été la création d'un forum politique intergouvernemental de haut niveau à caractère universel, chargé du suivi des activités de développement durable.

7. Dans sa résolution 67/290, adoptée en juillet 2013, l'Assemblée générale a décidé de la structure et des modalités de fonctionnement du Forum politique de haut niveau.

8. Le Forum politique de haut niveau est une instance hybride : il se réunit tous les quatre ans pendant deux jours sous les auspices de l'Assemblée générale au niveau des chefs d'État et de gouvernement, et chaque année pendant huit jours sous les auspices du Conseil économique et social, y compris à l'occasion d'une réunion ministérielle de trois jours organisée dans le cadre du débat de haut niveau du Conseil qui, à compter de 2016, se substituera à l'examen ministériel de ce dernier.

9. La première réunion du Forum politique de haut niveau organisée sous les auspices de l'Assemblée générale, qui fut aussi sa réunion inaugurale, s'est tenue au niveau des chefs d'État et de gouvernement le 24 septembre 2013, et la deuxième réunion (la première organisée sous les auspices du Conseil économique et social) s'est tenue du 30 juin au 9 juillet 2014.

10. La réunion organisée sous les auspices de l'Assemblée générale a donné lieu à un résumé établi à titre exceptionnel par le Président de l'Assemblée générale (A/68/588), du fait qu'il s'agissait d'une réunion inaugurale. Elle avait pour thème général « Construire l'avenir que nous voulons : de Rio +20 au programme de développement pour l'après-2015 ». Les déclarations faites à cette réunion ont mis en évidence qu'il est à la portée de la génération présente d'aider ceux qui souffrent de la pauvreté à s'en affranchir, de parvenir à un développement pour l'humanité tout entière et de transmettre une planète saine aux générations futures.

11. La deuxième réunion du Forum – la première organisée sous les auspices du Conseil économique et social – avait pour thème « Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et ouvrir la voie à un programme de développement ambitieux pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable ».

12. À la fin 2013 et au premier trimestre de 2014, les commissions régionales et leurs partenaires ont tenu une série de consultations élargies sans exclusive aux niveaux régional et sous-régional, qui ont enrichi les travaux du Forum. Elles ont notamment pris la forme de réunions régionales sur le développement durable, conçues explicitement pour servir de processus préparatoire au Forum¹.

13. Le programme du Forum comportait quatre thèmes : a) Conférence des Nations Unies sur le développement durable à l'après-2015; b) dimension régionale et pays en situation particulière; c) orientation du Forum après 2015; et d) interaction entre la science et la politique. La réunion s'est également déroulée en deux temps : quatre jours au niveau des hauts fonctionnaires et trois jours au niveau ministériel dans le cadre du débat de haut niveau du Conseil économique et social.

14. Dans la déclaration ministérielle adoptée à l'issue de la réunion ministérielle de trois jours (E/HLS/2014/1), les ministres ont réaffirmé leur détermination à élaborer un programme de développement pour l'après-2015 qui soit solide, ambitieux, inclusif et centré sur l'humain. La déclaration a également été adoptée par le Conseil économique et social. À la clôture du Forum a été adopté le thème du Forum qui sera organisé en 2015 sous les auspices du Conseil économique et social,

¹ Voir <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=400&nr=1439&menu=35>.

qui sera : « Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi : le Forum politique de haut niveau après 2015 ».

15. Le Forum politique de haut niveau a donné lieu à de riches discussions auxquelles ont participé les États Membres, le système des Nations Unies, les grands groupes et d'autres parties prenantes, montrant ainsi les immenses possibilités qui existent quant à l'intégration des trois dimensions du développement durable.

16. Les principaux messages issus du Forum peuvent être résumés comme suit :

- Une occasion unique se présente d'élaborer un programme de développement qui puisse offrir au monde un avenir plus durable et prospère. Le Forum politique de haut niveau de 2014 se réunit à une phase charnière au moment où de nombreux domaines d'action différents sont rapprochés en vue d'élaborer le présent programme, qui devrait s'appuyer sur la base solide que lui a donnée la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;
- Le nouveau programme de développement intégré doit permettre d'achever la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de relever simultanément les nouveaux défis. Il devrait s'appuyer sur les bases jetées et sur l'expérience acquise à l'occasion des activités menées pour atteindre ces objectifs. Il doit privilégier les trois dimensions du développement durable, éliminer les causes profondes de la pauvreté, prévenir la dégradation de l'environnement et freiner les modes de consommation et de production non pérennes;
- L'inclusion de tous doit être une caractéristique essentielle du nouveau programme, en sorte que nul ne soit laissé de côté, ni dans les pays développés ni dans les pays en développement. Les objectifs de développement durable doivent viser à éliminer les inégalités tant à l'intérieur des pays qu'entre eux, au-delà de la traditionnelle division nord-sud;
- Pour être couronné de succès, le nouveau programme de développement doit être à vocation universelle, c'est-à-dire qu'il doit être parlant pour tous les pays et tous les citoyens du monde et que tous les acteurs concernés doivent être associés à sa mise en œuvre. Un nouveau contrat social mondial, une volonté politique et la confiance mutuelle seront nécessaires si l'on entend concrétiser la vision commune d'un avenir pérenne;
- Le Forum politique de haut niveau devra superviser le nouveau programme de développement et jouer un rôle de premier plan dans l'examen de la réalisation des objectifs de développement durable. Il doit pour ce faire, intégrer dans son action les niveaux international, régional et national et rassembler tous les acteurs et parties prenantes concernés. Le Forum organisé sous les auspices du Conseil économique et social procédera, à compter de 2016, à des bilans réguliers de la réalisation des engagements pris et des objectifs adoptés dans le domaine du développement durable, y compris ceux ayant trait aux moyens de concrétisation, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015;
- L'exécution d'un programme de transformation exige également la transformation de la coopération internationale. Pour atteindre les objectifs de développement durable, la communauté internationale tout entière devra porter

la responsabilité de leur réalisation. Parallèlement, chaque pays doit être libre de décider la contribution nationale aux résultats fixés;

- Outre les responsabilités, il faudra partager équitablement les charges, et la question des moyens de mise en œuvre s'avérera capitale pour la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, la communauté internationale devra examiner la question du financement en vue d'en débloquent toutes les sources possibles en faveur des objectifs de développement durable et de revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable pour le bénéfice de tous les pays.

B. Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable

17. Au paragraphe 248 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les chefs d'État et de gouvernement ont lancé un appel en faveur de la création d'un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les objectifs de développement durable et, à cet égard, ont prescrit la constitution d'un groupe de travail ouvert. Le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a été chargé de présenter un rapport à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, dans lequel devait figurer une proposition d'objectifs de développement durable, pour examen et suite à donner.

18. Le Groupe de travail ouvert a tenu au total 13 sessions². À sa première session, les 14 et 15 mars 2013, il a élu ses coprésidents, arrêté ses méthodes de travail et consacré un débat général et un débat interactif aux objectifs de développement durable. De ses deuxième à huitième sessions, il a examiné un ensemble de sujets relatifs à la formulation d'objectifs de développement durable, à la faveur de discours liminaires, d'exposés sur les notes thématiques de l'équipe d'appui technique, de réunions-débats, de débats interactifs et de déclarations nationales. De ses neuvième à treizième sessions, il a consacré des débats à une proposition d'objectifs de développement durable. À sa treizième session, il a adopté par acclamation la décision de présenter la proposition d'objectifs de développement durable à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session pour examen et suite à donner.

19. Le Groupe a proposé un ensemble de 17 objectifs de développement durable à caractère universel et de 169 cibles qui sont un reflet des principes de développement durable. L'ensemble des objectifs et cibles constitue un programme de transformation qui prend le relais des objectifs du Millénaire pour le développement et incorpore des éléments relatifs aux dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable. Dans leurs déclarations à la session de clôture du Groupe, de nombreux États Membres ont dit que, sans être parfait, le document constituait une excellente base pour d'autres examens au titre du programme de développement pour l'après-2015. Ils ont également salué le précieux rôle de premier plan joué par la société civile, ainsi que par l'équipe d'appui technique interinstitutions, et la contribution importante qu'elles ont apportée.

² Pour plus d'informations, voir <http://sustainabledevelopment.un.org/owg.html>.

20. L'Assemblée générale fournira des orientations supplémentaires sur la marche à suivre pour établir le programme.

C. Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable

21. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé d'établir, sous les auspices de l'Assemblée générale, un mécanisme intergouvernemental chargé d'évaluer les besoins de financement ainsi que l'efficacité, la cohérence et les synergies des instruments et cadres existants et d'examiner d'autres initiatives afin d'établir un rapport présentant des options pour une stratégie efficace de financement du développement durable, qui favorise la mobilisation de ressources et leur utilisation judicieuse dans le but d'atteindre les objectifs de développement durable (résolution 66/288, annexe, par. 255 et 256).

22. Créé par la décision 67/559 du 21 juin 2013 de l'Assemblée générale, le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable a tenu ses cinq sessions à New York, entre août 2013 et août 2014.

23. Sous la coprésidence de Pertti Majanen (Finlande) et Mansur Muhtar (Nigéria), les travaux du Comité se sont articulés autour de trois modules : i) évaluation des besoins de financement, liste des flux actuels et des nouvelles tendances et analyse de l'incidence des contextes nationaux et internationaux; ii) mobilisation et utilisation judicieuse des ressources; et iii) arrangements institutionnels, cohérence des politiques et questions de gouvernance. Le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et le système des Nations Unies lui apportent une assistance technique. Bien qu'ayant limité ses sessions à 30 experts, il a cependant tenu de larges consultations publiques avec les institutions financières internationales et régionales et d'autres parties prenantes, notamment dans le cadre de nombreuses réunions de sensibilisation dans toutes les régions.

24. À sa cinquième session, le 8 août 2014, le Comité a adopté son projet de rapport³ et chargé ses coprésidents, en collaboration avec le Secrétariat, de le transmettre à l'Assemblée générale pour examen.

25. Le rapport du Comité adopte le cadre conceptuel du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et fait un tour d'horizon des différentes options de mobilisation de ressources provenant de divers donateurs et leur utilisation efficace dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

D. Options pour faciliter la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies propres et respectueuses de l'environnement

26. En ce qui concerne les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de l'Assemblée générale concernant la facilitation de l'accès aux technologies, quatre ateliers ont été organisés par le Président de

³ Disponible à l'adresse suivante <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1558>.

l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Quatre dialogues structurés ont eu lieu à la soixante-huitième session, animés par Paul Seger (Suisse) et Guilherme de Aguiar Patriota (Brésil), les deux modérateurs désignés par le Président de l'Assemblée générale. Les dialogues ont été alimentés par les connaissances et les points de vue des intellectuels et experts issus de milieux universitaires, d'instituts de recherche et d'organisations non gouvernementales ainsi que des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

27. Ces dialogues ont permis aux participants de mieux appréhender la diversité des opinions sur le sujet et la complexité des problèmes, et d'approfondir les débats. Une convergence s'est formée autour des mesures ci-après, qui pourraient être prises immédiatement :

- Liste des initiatives et réseaux visant à faciliter l'accès aux technologies et mise en place d'une plateforme de partage de l'information et des connaissances dans ce domaine;
- Renforcement des synergies et de la coordination entre les organismes des Nations Unies qui s'occupent de facilitation technologique (en passant par un mécanisme de coordination technique, par exemple);
- Le cas échéant, évaluations ciblées des besoins technologiques des pays en développement, en mettant l'accent sur les technologies propres et respectueuses de l'environnement et en tenant compte des évaluations existantes.

28. Dans sa résolution 68/210, l'Assemblée générale a demandé à son président de lui présenter à sa soixante-huitième session un compte rendu des débats tenus lors des dialogues structurés et des recommandations formulées à leur issue, notamment en ce qui concerne le fonctionnement et la structure d'un éventuel mécanisme de facilitation technologique. Par conséquent, la présente section doit être interprétée à la lumière de ce compte rendu.

29. Le quatrième dialogue a également confirmé l'idée largement partagée que le dialogue intergouvernemental sur les options concernant un mécanisme de facilitation technologique devait se poursuivre et s'approfondir à la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale, au cours de laquelle des propositions pourraient être faites.

E. Améliorer les échanges entre scientifiques et décideurs

30. Un véritable dialogue entre communautés scientifiques et décideurs du monde entier est essentiel pour l'élaboration de politiques fondées sur l'analyse des faits.

31. L'une des fonctions du Forum politique de haut niveau, définie à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, est de renforcer les échanges entre scientifiques et décideurs et d'améliorer la prise de décisions fondée sur l'analyse des faits à tous les niveaux, en établissant notamment un rapport mondial sur le développement durable reprenant les évaluations existantes. Un tel rapport et d'autres documents établis en vue du Forum doivent aider celui-ci à atteindre cet objectif.

32. À sa session de 2014, sous l'égide du Conseil économique et social, le Forum a examiné la portée et les méthodes d'établissement d'un rapport mondial sur le développement durable, à partir d'une proposition du Secrétaire général reprenant les vues des États Membres et des entités pertinentes de l'ONU, notamment du Comité des politiques de développement (E/2014/87).

33. Dans l'optique du Forum, le Secrétariat a élaboré une édition type d'un rapport mondial sur le développement durable⁴ afin de faciliter le débat. Ce rapport dresse la liste des évaluations existantes sur le développement durable et accorde une large place aux nouvelles questions mises au jour par les chercheurs. Il évalue les progrès accomplis en matière de développement; propose une série de nouvelles voies vers le développement durable en se basant sur des scénarios; et présente divers moyens de mesurer les progrès réalisés sur la voie du développement durable. Il analyse également les enseignements tirés des études de cas aux niveaux national, régional et mondial sur le lien entre le climat, la terre, l'énergie, l'eau et le développement au titre des avantages qu'offre une approche intégrée de la formulation des politiques. Il donne également des aperçus scientifiques aux décideurs.

34. Il ressort des débats du Forum politique de haut niveau que les participants étaient généralement d'avis que le rapport mondial sur le développement durable était l'occasion de réunir la communauté scientifique, les équipes d'analyse du système des Nations Unies, les décideurs et la société civile pour que les scientifiques et les décideurs disposent d'une tribune solide, en vue d'encourager les transformations tant au niveau mondial qu'au niveau local.

35. Le rapport type a bien été accueilli et de nombreux intervenants ont dit en filigrane que sa plus grande valeur ajoutée consisterait à établir une passerelle entre les évaluations sectorielles. Pour la plupart des intervenants, une option attrayante concernant l'établissement des prochaines éditions du rapport consisterait à trouver une formule permettant de rassembler de multiples parties prenantes, à différentes échelles et à plusieurs niveaux, qui soit reliée aux mécanismes nationaux.

36. Les intervenants ont également dit qu'il importait de mettre en place des sociétés fondées sur le savoir, d'élargir la connaissance humaine, d'améliorer les technologies et de publier partout les données pertinentes et l'information dispersée. Par conséquent, l'ensemble des États Membres auraient peut-être intérêt à envisager leurs propres rapports sur le développement durable dans le cadre d'un dialogue mondial. Le renforcement des capacités devra être appuyé, notamment dans les pays en développement, et plus particulièrement dans les pays les moins avancés.

37. Plusieurs propositions concrètes ont été faites concernant la voie à suivre, notamment la création d'un groupe consultatif sur le rapport mondial sur le développement durable et d'un réseau de centres de coordination nationaux, ainsi que des contributions du Conseil consultatif scientifique du Secrétaire général, de l'initiative « Future Earth », d'instituts scientifiques, d'organismes des Nations Unies et de commissions régionales, et de projets de recherche aux niveaux national et régional.

38. Dans la Déclaration ministérielle adoptée au Forum de 2014, les Ministres se sont engagés à améliorer les échanges entre scientifiques et décideurs, notamment, grâce à un rapport mondial sur le développement durable qui s'appuie sur des

⁴ Disponible à l'adresse suivante: <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1621>.

évaluations existantes, instrument factuel rigoureux au service des décideurs dans la lutte contre la pauvreté et la réalisation du développement durable, contribuant ainsi à améliorer le renforcement des capacités de collecte et d'analyse des données dans les pays en développement.

F. Consommation et production durables

39. À la Conférence sur le développement durable, les États ont réitéré l'engagement pris d'accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables en adoptant le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables. La décision⁵ adoptée à l'issue de la Conférence a également défini le mandat du cadre décennal, sa vision et ses fonctions, ainsi qu'une première liste non exhaustive de cinq programmes⁶. Dans le cadre de son mandat actuel, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a été prié d'assurer le secrétariat du cadre décennal et d'établir un fonds de contributions volontaires à l'appui de la mise en œuvre des programmes.

40. En élaborant la structure et les modalités de fonctionnement du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, l'Assemblée générale a autorisé le Forum à formuler des recommandations à l'intention du conseil et du PNUE en sa qualité du secrétariat du cadre décennal, compte tenu des rapports établis par ces entités (voir résolution 67/290 et 68/210). Dans le même ordre d'idées, le Forum de 2014 tenu sous les auspices du Conseil économique et social a organisé deux dialogues interactifs sur la consommation et la production durables, l'accent étant mis sur la contribution des structures de consommation et de production durables à la réalisation des objectifs de développement durable et les relations avec le conseil du cadre décennal et le secrétariat. Le conseil a présenté un rapport d'activité décrivant les progrès accomplis dans l'exécution du mandat, notamment la mise en place du secrétariat, du conseil et du fonds d'affectation spéciale, la désignation de 110 centres de coordination nationaux, l'organisation de réunions régionales ainsi que le lancement de plusieurs programmes prévus. Un groupe de coordination interinstitutions a été créé, composé de 19 entités des Nations Unies à ce jour.

41. Les États Membres ont souligné le caractère universel des modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant la voie de la transition, les pays en développement saisissant quant à eux l'occasion de sauter des étapes. Cependant, une telle évolution ne se fera pas sans le partage des technologies, des financements et le renforcement des capacités.

⁵ Dans sa résolution 66/288, l'Assemblée générale a adopté le document final de la Conférence intitulé « L'avenir que nous voulons », dont le paragraphe 226 a trait au cadre décennal faisant l'objet de l'annexe à la lettre datée du 18 juin 2012 adressée par la Représentante permanente du Brésil au Secrétaire général de la Conférence (A/CONF.216/5).

⁶ Information du consommateur, mode de vie et éducation durables, passation durable des marchés publics, constructions durables et tourisme durable, y compris écotourisme.

G. Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement⁷

42. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les États Membres ont réaffirmé que les petits États insulaires en développement représentaient un cas particulier dans le cadre du développement durable et demandé la tenue de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement en 2014. Le Samoa a gracieusement offert d'accueillir la Conférence et l'Assemblée générale a décidé, dans ses résolutions 67/207 et 68/238, qu'elle aurait lieu du 1^{er} au 4 septembre 2014, précédée d'activités connexes.

43. Les résolutions susmentionnées décrivent les objectifs de base de la Conférence, à savoir : a) évaluer les progrès accomplis à ce jour et les lacunes à combler dans la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et de la Stratégie de Maurice pour en poursuivre la mise en œuvre; b) renouveler les engagements politiques pour faire face aux besoins particuliers et aux faiblesses des petits États insulaires en développement; c) dégager les nouveaux défis qui pourraient se poser et les nouvelles perspectives qui pourraient se présenter et les moyens d'y répondre – notamment par des partenariats –; et d) définir les priorités des petits États insulaires en développement dans l'optique de l'ordre du jour du développement pour après 2015 et du thème de la Conférence, à savoir « Pour un développement durable des petits États insulaires en développement fondé sur des partenariats véritables et durables ». Il a également été décidé que la Conférence servirait à faire fond sur les partenariats qui ont donné de bons résultats, ainsi qu'à en conclure de nouveaux afin de faire progresser le développement durable dans les petits États insulaires en développement. À cet égard, les dialogues multipartites, élément officiel de la Conférence, auront pour thèmes le développement économique durable; les changements climatiques et la gestion des risques de catastrophe; le développement social des petits États insulaires en développement, la santé et les maladies non contagieuses, les jeunes et les femmes; l'énergie durable; les océans, les mers et la biodiversité; l'eau et l'assainissement, la sécurité alimentaire et la gestion des déchets.

44. La Conférence est organisée par la communauté internationale, plus particulièrement par les petits États insulaires en développement. Le secrétariat, qui se trouve dans le Département des affaires économiques et sociales, est sous la direction du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales en sa qualité de Secrétaire général de la Conférence, avec la collaboration de tous les organismes compétents du système des Nations Unies.

45. En vue du processus préparatoire, le Bureau du Comité préparatoire de la Conférence a été élu, dirigé par deux coprésidents, Karen Tan (Singapour) et Phillip

⁷ Voir également le rapport du Secrétaire général sur le suivi et l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Taoula (Nouuelle-Zélande)⁸. Deux réunions du Comité préparatoire⁹ ont eu lieu ainsi qu'une réunion intersessions¹⁰ en vue de définir le document final de la Conférence.

46. Le document final de la Conférence, « Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Samoa, la Voie à suivre) » (A/CONF.223/3), adopté par la dernière réunion du Comité préparatoire, consiste en un train de mesures visant à aider les petits États insulaires en développement à atteindre le développement durable et à s'attaquer à leurs problèmes spécifiques. Il porte sur les questions de partenariats, le financement, le commerce, le renforcement des capacités, la technologie, les données et les statistiques, le suivi et l'obligation de rendre des comptes ainsi que l'appui institutionnel donné aux petits États insulaires en développement et à leurs priorités en vue du programme de développement pour l'après-2015.

H. Partenariats et engagements

47. Les partenariats et les engagements en faveur du développement durable sont des initiatives multipartites volontaires que prennent des pays, des organisations intergouvernementales, des grands groupes et d'autres parties prenantes pour contribuer à la réalisation d'objectifs et d'engagements en matière de développement convenus au niveau intergouvernemental, tels qu'énoncés dans l'Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, la Déclaration du Millénaire, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le prochain programme de développement pour l'après-2015.

48. À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, il a été dûment reconnu que ces initiatives volontaires étaient complémentaires des réalisations politiques. Au paragraphe 283 du document « L'avenir que nous voulons », le Secrétaire général a été invité à établir un recueil de ces engagements, qui devrait être mis à jour régulièrement et fournir des informations transparentes et accessibles au public.

49. Ainsi, peu de temps après la Conférence sur le développement durable, le Secrétariat de l'ONU a mis en place un registre des engagements et partenariats en faveur du développement durable, qui contient une description détaillée de toutes les initiatives volontaires enregistrées et permet d'accéder à d'autres registres et initiatives ou « réseaux d'action » en faveur du développement durable qui regroupent des engagements souscrits volontairement envers des thèmes spécifiques. Il s'agit, notamment, de l'initiative « Énergie durable pour tous », le Pacte mondial des Nations Unies, l'initiative « Toutes les femmes, tous les enfants », l'initiative « Higher Education Sustainability », le réseau d'action sur le transport durable et celui sur les partenariats pour les petits États insulaires en développement, qui a vu le jour à la faveur des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement.

⁸ Les autres membres du Bureau sont les suivants : Barbade, Japon, Maurice, Mexique, Roumanie, Seychelles, Espagne, Ukraine et Samoa en tant que membre de droit.

⁹ La première réunion du Comité préparatoire s'est tenue du 24 au 26 février 2014, à New York, et la dernière du 23 au 27 juin 2014, à New York.

¹⁰ La réunion intersessions s'est tenue du 21 au 25 avril 2014, à New York.

50. Le renforcement du cadre de responsabilisation pour les engagements et les partenariats souscrits volontairement en faveur du développement durable, ce qui améliorerait la transparence et l'obligation de rendre des comptes, serait un élément important du programme de développement pour l'après-2015.

I. Autres mesures prises par le système des Nations Unies en vue de la mise en œuvre du suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

51. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a demandé une intégration plus complète des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies et prié le Secrétaire général de rendre compte à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des progrès réalisés à cet égard.

52. Le Secrétaire général a présenté deux rapports (A/68/79-E/2013/69 et A/69/79-E/2014/66) à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social. Ces rapports et l'examen dont ils ont fait l'objet ont montré comment, avec l'expérience acquise, l'ONU en est venue à aborder de manière intégrée les questions économiques, sociales et environnementales. Cela dit, on y reconnaît que l'intégration du développement durable demeure une entreprise complexe qui implique de repenser la manière dont l'ONU conçoit son travail analytique et opérationnel et son soutien aux mécanismes intergouvernementaux. Intégrer le développement durable dans le système des Nations Unies revient à donner au système des Nations Unies les moyens d'appuyer la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015. Il faudra donc redoubler d'efforts et continuer d'informer les États Membres.

53. À la Conférence sur le développement durable, le système des Nations Unies a également été chargé de jouer un rôle actif dans la mise en œuvre et la promotion du développement durable à tous les niveaux.

54. À cet égard, en août 2012, le Secrétaire général a adressé une lettre à tous les responsables du système des Nations Unies, les invitant à travailler ensemble pour mettre en œuvre les décisions prises à l'issue de la Conférence. Grâce à un tableau¹¹ récapitulant la répartition des responsabilités pour le suivi des mandats énoncés à la Conférence, il a été possible d'organiser le suivi à l'échelle du système. Ce tableau sert également de responsabilisation et de moyen de suivi des progrès accomplis. Il est régulièrement mis à jour au fur et à mesure des progrès et des nouvelles initiatives.

55. Le système des Nations Unies continue de prendre part à ces mécanismes de suivi par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses organes subsidiaires, et du Comité exécutif élargi pour les affaires économiques et sociales. Des mécanismes interorganisations spéciaux ont été créés pour soutenir les travaux du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable¹² ainsi que du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable¹³

¹¹ Le tableau est disponible à l'adresse suivante : <http://sustainabledevelopment.un.org/unsystem.html>.

¹² Voir <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1549>.

¹³ Voir <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1558>.

jusqu'à leur achèvement en juillet et août 2014, respectivement. L'équipe d'appui technique qui a aidé le Groupe de travail ouvert a testé de nouvelles formes de collaboration pour le système des Nations Unies. Son expérience sera mise à profit quand le système des Nations Unies s'apprêtera à appuyer le Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

III. Cohérence et coordination des mécanismes de suivi de la Conférence sur le développement durable en vue du programme de développement pour l'après-2015 et rôle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable

56. On verra ici comment les différents chemins empruntés par le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement se rejoignent pour former l'ossature du programme de développement pour l'après-2015 et comment le Forum politique de haut niveau pourrait apporter son appui.

57. Les contours du programme de développement pour l'après-2015 commencent à se dessiner. Le développement durable et l'éradication de la pauvreté sont maintenant fermement établis comme les principaux objectifs de ce programme¹⁴. Le prochain rapport de synthèse du Secrétaire général fournira une base aux négociations intergouvernementales qui commenceront au début de la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale. Il présentera une synthèse des éléments d'information tirés des nombreux mécanismes qui contribuent au programme de développement pour l'après-2015, notamment en ce qui concerne les objectifs de développement durable, la stratégie de financement du développement durable et les options pour un mécanisme de facilitation technologique.

58. Le programme devrait être adopté lors d'un sommet qui se tiendra en septembre 2015, dont les modalités précises sont en train d'être arrêtées par l'Assemblée générale.

59. La période de transition court d'ici à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, en septembre 2015; les États Membres devraient la mettre à profit pour affiner les rôles et fonctions du Forum politique de haut niveau importants pour la promotion et le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du programme de développement pour l'après-2015, dans le contexte du cadre institutionnel des Nations Unies pour le développement durable. D'ici à 2016, le Forum devra pleinement remplir toutes ses tâches.

60. À cet égard, il importe d'étudier les synergies éventuelles entre les différentes fonctions que les États Membres attribuent au Forum en tant qu'instance de haut niveau des Nations Unies consacrée au développement durable. Comme indiqué au paragraphe 85 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et dans la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, le

¹⁴ Voir, par exemple, le document final de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (résolution 68/6 de l'Assemblée générale) et la déclaration ministérielle du débat de haut niveau de la session de 2014 du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil (E/HLS/2014/1).

Forum de haut niveau a de nombreuses fonctions, qui doivent être prises dans leur ensemble si l'on veut optimiser son rôle, qui est d'appuyer le programme de développement pour l'après-2015.

61. À la section II du présent rapport, il est indiqué que le Forum de haut niveau organisé en 2014 sous les auspices du Conseil économique et social a été un succès et que les États Membres l'ont trouvé utile. Dans les futures sessions du Forum, on aurait intérêt à accorder une plus grande attention aux fonctions qui lui ont été attribuées, comme fournir des avis et recommandations liés au développement durable et examiner les nouveaux problèmes en la matière; suivre et passer en revue les progrès accomplis dans la mise en œuvre de tous les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental, ainsi que leurs moyens de mise en œuvre; promouvoir la mise en commun des meilleures pratiques et expériences relatives à la mise en œuvre du développement durable; renforcer la transparence et la participation; intensifier les échanges entre scientifiques et décideurs; et favoriser la cohérence et la coordination des politiques de développement durable à l'échelle du système des Nations Unies.

Établissement de l'ordre du jour et orientations

62. Associé à une Assemblée générale revitalisée et un Conseil économique et social renforcé, le Forum politique de haut niveau a montré qu'il pouvait apporter son appui à une gouvernance internationale renforcée en matière de développement durable.

63. La réunion de 2014 a montré comment le Forum de haut niveau pouvait s'acquitter de la fonction qui lui a été confiée à la Conférence sur le développement durable d'établir l'ordre du jour. À cet effet, il a mis à profit ses discussions sur la voie à suivre, la coopération internationale, la prise de décisions intégrée, les moyens de mise en œuvre, les perspectives nationales et régionales, le renforcement des échanges entre scientifiques et décideurs et les modes de consommation et de production durables. Le rapport mondial sur le développement durable a joué un rôle clef en aidant le Forum à appeler l'attention de la communauté internationale sur les tendances, les questions et les politiques ainsi que sur les incidences à long terme des décisions prises aujourd'hui. Le Forum devrait prévoir une certaine marge pour débattre de ces questions et perspectives nouvelles et envisager l'avenir à long terme.

64. Le Forum de haut niveau, en prêtant attention à diverses questions et en tenant compte des points de vue régionaux et de ceux des pays en situation particulière, s'est avéré être une plateforme d'intégration adaptée pour assurer le suivi du programme de développement pour l'après-2015. Il a montré qu'il pouvait établir des passerelles entre les niveaux national, régional et international afin de faire face aux problèmes communs d'une manière cohérente et synergique.

Améliorer l'intégration des trois dimensions du développement durable

65. Le Forum a montré comment l'intégration des trois dimensions du développement durable pouvait se traduire dans la pratique d'une manière qui présente un intérêt pour l'élaboration des politiques. Cette méthode intégrée sera déterminante pour l'examen et le suivi des objectifs de développement durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

66. L'intégration devra également être reproduite aux niveaux national et régional en intégrant le développement durable dans les politiques de développement nationales et régionales en vue du programme de développement pour l'après-2015.

67. Une participation équilibrée d'experts des milieux économique, social et environnemental a été un facteur essentiel du succès du Forum de 2014. L'intégration étant probablement l'objectif le plus difficile à atteindre en raison des nombreux obstacles institutionnels auxquels elle se heurte à tous les niveaux, le défi à relever à l'avenir consistera à maintenir et à approfondir l'enrichissement mutuel que permet une participation équilibrée; ce qui vient confirmer les conclusions de l'examen du fonctionnement de la Commission du développement durable (voir A/67/757).

Suivi et examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du développement durable

68. L'une des principales fonctions du forum politique de haut niveau dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 consiste à assurer le suivi et l'examen des progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements et objectifs de développement durable et des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental.

69. Le rapport mondial type sur le développement durable a montré comment combiner diverses méthodes pour mieux visualiser à long terme les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Ces démarches sont complémentaires aux méthodes de suivi à plus court terme qui ont été utilisées pour examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment dans les rapports annuels.

70. Les pays en développement manquent encore cruellement de moyens pour concevoir et mettre en place des indicateurs de développement durable, d'où l'absence de suivi systématique et l'existence d'un fossé entre réalités nationales et action internationale. Le forum aura un rôle important à jouer en aidant les pays en développement sur ce plan, une autre facette du mandat qui lui a été confié.

71. Le forum a également pour mission d'examiner les moyens de mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, une tâche qui risque d'être difficile étant donné que, depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement il y a 22 ans, les besoins, exigences et engagements définis dans l'Action 21 suscitent toujours des désaccords.

72. Il faudra impérativement clarifier les questions relatives aux moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable. L'objectif 17 proposé dans le rapport du Groupe de travail ouvert, à savoir renforcer les moyens de mise en œuvre et revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable, insiste sur un ensemble de solutions qui pourraient appuyer les autres objectifs de manière globale. Des moyens de mise en œuvre plus ciblés sont également associés aux autres objectifs proposés. À l'issue des délibérations du groupe de travail ouvert, un accord a été conclu selon lequel les dispositifs de suivi et d'examen des moyens de mise en œuvre seraient examinés à l'occasion des débats concernant le programme de développement pour l'après-2015.

73. Compte tenu de l'importance des questions de financement dans le domaine du développement durable, il sera impératif que le forum trouve un moyen de débattre et de progresser de manière appréciable sur ce point, d'autant qu'un cadre unifié de développement pour l'après-2015 exigerait de recentrer des débats jusqu'alors décousus sur, notamment, les modes de financement traditionnels du développement, des changements climatiques et de la biodiversité. Le forum politique de haut niveau pourrait orienter ces débats dans le cadre de sa fonction de définition de programme, l'objectif étant de veiller à l'harmonisation et la cohérence des échanges de vues qui ont lieu dans les divers forums thématiques tout en respectant leurs mandats respectifs.

74. Le rapport du Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable constitue une excellente occasion de réexaminer le rôle du financement du développement durable dans le contexte de l'après-2015 et de rattacher les débats sur le financement du programme de développement pour l'après-2015 à ceux qui auront lieu dans le cadre des préparatifs de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, qui se tiendra à Addis-Abeba en juillet 2015.

75. Le forum peut également servir de tribune à de nouvelles concertations sur les différentes options disponibles concernant un mécanisme de facilitation technologique, dans l'optique de trouver des solutions pragmatiques et utiles qui soient bénéfiques à tous les pays, en particulier les pays en développement, et il peut formuler des recommandations pour faire avancer ce processus.

76. Les objectifs de développement durable devraient fournir les principaux buts et objectifs de la coopération internationale au service du développement. Le forum constituerait également une tribune propice à l'avancée des débats sur le partenariat mondial pour le développement, ainsi que sur le suivi et les responsabilités en jeu. Comme les objectifs de développement durable proposés sont universels et abordent un grand nombre de priorités, les exigences relatives aux responsabilités sont sur le point de changer considérablement pour les pays développés et en développement, le système des Nations Unies et un grand nombre de parties prenantes.

77. Le système de responsabilisation devra être mis en place en commençant par le niveau local, où les retombées du développement seront les plus grandes, et en instaurant des liens étroits aux niveaux régional et planétaire où les engagements en la matière sont pris et suivis. Des dispositifs de remontée de l'information dans les deux sens devront être établis où les commissions régionales et leurs mécanismes de coordination auront un rôle important à jouer.

Promouvoir la cohérence et la coordination des politiques de développement durable à l'échelle du système

78. La dimension régionale établie dans les mandats concrets émanant de l'Assemblée générale et particulièrement présente dans les débats en 2014, est un autre aspect important du forum qui doit être examiné de manière plus approfondie. Cela suppose notamment de donner plus de poids aux réunions régionales de

préparation au forum qui s'inscrivent dans le cadre d'un processus préparatoire global rigoureux¹⁵.

79. Les sessions régionales de préparation au forum devront faire fond sur l'expérience acquise et tenir compte des lacunes mises en évidence lors des préparatifs de la réunion de 2014. En particulier, les accords conclus par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique pour l'Afrique concernant l'organisation des sessions préparatoires régionales, qui se basent sur les réunions et forums existants et évitent les activités redondantes, ont nettement contribué à intégrer les commissions régionales dans les préparatifs au niveau mondial du forum politique de haut niveau. En revanche, comme le thème du forum a été décidé tardivement, des réunions régionales ont été repoussées et n'ont pas pu influencer sur les débats mondiaux dans toute la mesure souhaitée.

Encourager la mise en commun des meilleures pratiques et expériences relatives à la mise en œuvre du développement durable

80. Pendant la période de transition, un débat devra avoir lieu afin de déterminer comment préparer au mieux le forum à procéder à des bilans qui, à compter de 2016, remplaceront les exposés nationaux volontaires présentés dans le cadre des réunions du Conseil. Si le paragraphe 8 de la résolution 67/290 fournit des orientations pour ces bilans, d'autres débats seront nécessaires pour mettre au point une méthode et des lignes directrices acceptables et qui recueillent pleinement l'adhésion de tous les États Membres et acteurs concernés. Ces bilans devraient donner de la valeur ajoutée à la mise en œuvre du développement durable et au programme de développement pour l'après-2015 sans surcharger les pays. Avec l'appui de la communauté internationale, ils devraient aider les pays à évaluer leurs stratégies de développement durable. Sur le thème « Renforcer l'intégration, la mise en œuvre et le suivi – forum politique de haut niveau sur le développement durable après 2015 », la réunion du forum qui aura lieu en 2015, sous les auspices du Conseil économique et social, pourra alimenter les débats sur ce sujet, permettre un échange de vues et donner des directives et des recommandations sur la meilleure façon de concevoir ces bilans tout en tenant compte des différentes circonstances et étapes de développement de chaque pays.

81. En prévision de ces bilans, des consultations sur les dispositifs d'application du principe de responsabilité au niveau régional sont en cours. Ces consultations tirent également les enseignements des mécanismes volontaires d'application du principe de responsabilité qui existent au niveau régional, tels que les mécanismes d'évaluation par les pairs en Afrique et dans les îles du Pacifique.

82. Comme l'ont montré d'autres processus d'examen, il est important de renforcer les capacités des pays à apporter leur contribution sur la base des bilans nationaux de la mise en œuvre des stratégies nationales de développement durable.

¹⁵ Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale reconnaissait l'importance de la dimension régionale du développement durable et invitait les commissions régionales à contribuer aux travaux du forum, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles, avec la participation d'autres entités régionales, des grands groupes et d'autres parties prenantes.

Améliorer la coopération et la coordination au sein du système des Nations Unies pour ce qui est des programmes et politiques de développement durable

83. Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a décidé que le forum politique de haut niveau devrait examiner la mise en œuvre des objectifs de développement durable par le système des Nations Unies. Il est important de débattre de la manière dont cet examen sera réalisé dans le cadre de ce mandat. Des enseignements peuvent être tirés des processus d'examen existants, comme les mécanismes existants d'évaluation par les pairs appliqués par les organismes des Nations Unies pour vérifier leur empreinte écologique.

Améliorer les échanges entre scientifiques et décideurs

84. On l'a vu plus haut, le rapprochement des scientifiques et décideurs est l'une des principales fonctions du forum qui comporte des liens avec d'autres de ses fonctions telles que la définition des programmes, la réalisation de bilans et la mise en évidence de questions nouvelles ou naissantes.

85. Comme l'a montré le rapport mondial type sur le développement durable, le rapprochement entre scientifiques et décideurs est une tâche complexe qui nécessite des ressources considérables en ce sens qu'elle suppose l'analyse de centaines d'évaluations sectorielles et la collaboration avec de nombreux organismes du système des Nations Unies, milieux scientifiques et décideurs ainsi qu'avec d'autres parties intéressées.

Renforcer la participation des grands groupes et autres parties prenantes et les partenariats

86. Un défi important pour le forum consistera à maintenir et renforcer la mobilisation des grands groupes et des autres parties prenantes en application de la résolution 67/290 de l'Assemblée générale en les intégrant en tant que partenaires et participants au forum et à ses mécanismes connexes.

87. Le forum aura également la tâche de définir comment s'inscrit cette mobilisation dans le cadre des engagements volontaires et des multipartenariats et la place qu'elle occupe dans le cadre institutionnel pour le développement durable. Des points importants restent à éclaircir tels que l'importance de ces engagements par rapport à des types d'engagements plus traditionnels entre gouvernements, leur suivi et les responsabilités de ceux qui les ont pris.

IV. Conclusions et recommandations

88. Le présent rapport montre que le forum politique de haut niveau, à sa réunion de 2014, sous les auspices du Conseil économique et Social, a prouvé qu'il pouvait remplir les mandats définis dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et par la résolution 67/290 de l'Assemblée générale. Il a su contribuer à l'établissement du programme de développement durable pour l'ensemble du système des Nations Unies et la communauté internationale. Il a également montré qu'il pouvait assurer le suivi de la mise en œuvre des engagements relatifs au développement durable. Comme l'ont indiqué de nombreux États Membres, le forum sera le principal instrument de suivi et d'examen de la concrétisation des objectifs de développement durable dans le

contexte du programme de développement pour l'après-2015 dont il assurera la cohérence et la coordination tout en édifiant l'élimination de la pauvreté et le développement durable au rang des principaux objectifs du programme de développement pour l'après-2015.

89. L'Assemblée générale pourrait donc envisager de demander aux acteurs concernés, y compris les gouvernements, les organismes des Nations Unies, notamment les institutions de Bretton Woods, d'autres organisations intergouvernementales compétentes, dont l'Organisation mondiale du commerce, les grands groupes et les autres parties prenantes concernées de :

a) Participer pleinement aux activités du forum politique de haut niveau et lui apporter toute leur aide afin que, à compter de 2016, il soit totalement prêt à accomplir sa mission d'examen des objectifs de développement durable dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015;

b) Mettre pleinement en œuvre les résolutions applicables et renforcer le rôle du forum politique de haut niveau en tant que structure chargée de mobiliser les acteurs et d'appliquer les engagements relatifs au développement durable, rappelant que le forum devrait particulièrement insister sur une mise en œuvre à tous les niveaux et sur l'examen des progrès accomplis dans la concrétisation des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, de tous les textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental, ainsi que les moyens respectifs employés à cette fin;

c) Veiller à ce que le forum politique de haut niveau maintienne un programme de travail ciblé, pertinent et adaptable qui permette de réaliser dans les meilleurs délais l'examen des progrès accomplis mais aussi d'aborder les questions nouvelles et naissantes en rapport avec la réalisation du développement durable;

d) Veiller à ce que le forum assure le suivi des actions engagées lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en y apportant cohésion et complémentarité, en particulier dans l'optique de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015;

e) Renforcer l'intégration des trois dimensions du développement durable en veillant à la participation simultanée des instances économiques, sociales et environnementales et des réseaux de praticiens de façon continue;

f) Engager rapidement des débats sur la portée des bilans de la mise en œuvre que le forum doit réaliser à compter de 2016 et sur les méthodes employées pour ce faire;

g) Proposer des thèmes, domaines et des questions nouvelles et naissantes, qui pourront être débattus par le forum politique de haut niveau;

h) Améliorer les échanges entre scientifiques et décideurs au forum politique de haut niveau, notamment dans le cadre du rapport mondial sur le développement durable, tout en favorisant leur prise de décisions fondée sur des données d'observation;

i) Maintenir un processus solide en vue de l'organisation du forum à tous les niveaux, avec la pleine participation des commissions régionales et l'appui d'un mécanisme interinstitutions des Nations Unies plus fort;

j) Suivre, encourager et renforcer les partenariats, initiatives et engagements volontaires pour le développement durable tout en garantissant un meilleur examen des progrès accomplis et des responsabilités en jeu grâce au forum politique de haut niveau;

k) Favoriser et assurer une participation significative des grands groupes et autres parties prenantes concernées au forum politique de haut niveau et aux processus nationaux de développement durable;

l) Utiliser le forum politique de haut niveau pour déterminer la meilleure façon de tenir ces objectifs par le choix de ses orientations thématiques et faire en sorte que les principes directeurs du forum fassent fond sur des bilans concrets de la mise en œuvre, sur des éléments établis scientifiquement et d'autres preuves.

90. L'Assemblée générale pourrait également :

a) Demander aux organismes du système des Nations Unies de poursuivre leurs efforts en vue d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans le cadre de leurs activités et inviter le Secrétaire général à continuer de lui rendre compte de leurs progrès sur cette voie. Le forum politique de haut niveau pourrait fournir des orientations détaillées sur la question à sa réunion de 2015;

b) Inviter les organismes du système des Nations Unies à débattre des moyens les plus appropriés de mener les examens de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015 dans le contexte du forum.
